

NHG CONSEILS
Société par actions simplifiée
au capital de 327 977 euros
Siège social : 15 quai du commerce – 69009 LYON
497 770 040 RCS LYON

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 FEVRIER 2026**

EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 AOUT 2025

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2025 s'élevant à 407 503,41 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	407 503,41 euros
A titre de dividendes Soit 0,77 euros par action	400 000,00 euros
Le solde	7 503,41 euros

En totalité au compte « autres réserves »
qui s'élève ainsi à 68 445,94 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 585 702,33 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 400 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social dans les délais prescrits par la loi.

Il est rappelé que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable au 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :


Exercice clos le 31 décembre 2022 :
200 000 euros, soit 0.38 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 200 000 euros,

Exercice clos le 31 décembre 2023 :
500 000,00 euros, soit 0,96 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 500 000,00 euros

Exercice clos le 31 août 2024 :
270 000,00 euros, soit 0.52 euros par titre,
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 270 000,00 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président



NHG CONSEILS
Société par actions simplifiée
au capital de 327 977 euros
Siège social : 15 quai du commerce – 69009 LYON
497 770 040 RCS LYON

BILAN

(actif, passif, compte de résultat et annexes)

Exercice clos le 31 août 2025



Certifié conforme
La Présidente

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS NHG CONSEILS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		15 Quai du Commerce 69009 LYON		Durée de l'exercice précédent*		8	
Numéro SIRET*						Néant <input type="checkbox"/> *	
4 9 7 7 7 0 0 4 0 0 0 0 5 1						Exercice N clos le, 31/08/2025	
				Brut 1		Amortissements, provisions 2	
						Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)				AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *		AB		AC	
		Frais de développement *		CX		CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires		AF		AG	
		Fonds commercial (1)		AH		AI	
		Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN		AO	
		Constructions		AP		AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR		AS	
		Autres immobilisations corporelles		AT		AU	
		Immobilisations en cours		AV		AW	
		Avances et acomptes		AX		AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT	
		Autres participations		CU		CV	
		Créances rattachées à des participations		BB		BC	
		Autres titres immobilisés		BD		BE	
		Prêts		BF		BG	
		Autres immobilisations financières*		BH		BI	
TOTAL (II)				BJ		BK	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL		BM	
		En cours de production de biens		BN		BO	
		En cours de production de services		BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis		BR		BS	
		Marchandises		BT		BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*		BX		BY	
		Autres créances (3)		BZ		CA	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD		CE	
Disponibilités		CF		CG			
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*		CH		CI		
	TOTAL (III)		CJ		CK		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM				
	Ecart de conversion actif* (VI)		CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)				CO		1A	
Revenus : (1) Dont droit au bail :				(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an	
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS NHG CONSEILS		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 327 977)	DA		327 977	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		138 225	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		32 797	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		18 256	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		60 942	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		407 503	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL		985 702
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
		TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
		TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		28 088	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		35 813	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		226 162	
	Dettes fiscales et sociales	DY		147 069	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA		58 163	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		461 740	
	TOTAL (IV)	EC		957 037	
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		1 942 739	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1G		957 037		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1H		50		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *				
				France		Exportations et livraisons intracommunautaires		
		FA	FB	FC				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*							
	Production vendue	{ biens * services *	FD	FE	FF			
			FG	1 817 776	FH	FI	1 817 776	
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	1 817 776	FK	FL	1 817 776	
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	3 789		
	Autres produits (1) (11)				FQ	9		
			Total des produits d'exploitation (2) (I)		FR	1 821 574		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS			
	Variation de stock (marchandises)*				FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	758 636		
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	7 398		
	Salaires et traitements*				FY	350 424		
	Charges sociales (10)				FZ	126 714		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements (14)		GA	11 548		
			- dotations aux provisions*		GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	39 277	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD			
Autres charges (12)				GE	4 169			
		Total des charges d'exploitation (4) (II)		GF	1 298 168			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	523 405			
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)		GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)		GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	21 212		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
		Total des produits financiers (V)		GP	21 212			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	1 280		
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
		Total des charges financières (VI)		GU	1 280			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	19 932			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	543 338			

Désignation de l'entreprise		SAS NHG CONSEILS		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	135 835	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	1 842 787	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 435 283	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	407 503	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5				
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6	obligatoires	A9	
		Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de comerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)			HS		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS NHG CONSEILS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2025, dont le total est de 1 942 740 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 407 503 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2024 au 31/08/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-09 du 4 décembre 2020 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif à des corrections mineures.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 4 ans

* Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	958 197			958 197
Immobilisations corporelles	29 193			29 193
Immobilisations financières	20	10 053		10 073
Total	987 409	10 053		997 462
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	38 283	8 118		46 401
Immobilisations corporelles	22 812	3 430		26 242
Immobilisations financières				
Total	61 095	11 548		72 643
ACTIF NET	926 314	-1 495		924 819

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/08/2025
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	905 061
Total	905 061

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 600 197 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	10 073		10 073
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	566 577	566 577	
Autres	17 729	17 729	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	5 818	5 818	
Total	600 197	590 124	10 073
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	64 766
Autres créances	308
Disponibilités	4 706
Total	69 780

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 327 977,00 euros décomposé en 520 090 titres d'une valeur nominale de 0,63 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	520 090	0,63
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	520 090	0,63

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 957 037 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	50	50		
- à plus de 1 an à l'origine	28 038	28 038		
Emprunts et dettes financières divers (*)	33	33		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	226 162	226 162		
Dettes fiscales et sociales	147 070	147 070		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	93 943	93 943		
Produits constatés d'avance	461 741	461 741		
Total	957 037	957 037		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice :				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice :	41 803			
(**) Dont envers Groupe et associés	35 780			

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	50
Emprunts et dettes financières divers	33
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	88 442
Dettes fiscales et sociales	36 906
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	1 188
Total	126 619

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	5 818
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	5 818

Produits constatés d'avance

	Montant
Produits d'exploitation	461 741
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
Total	461 741

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/08/2025	31/08/2024
Activité comptables	1 817 777	1 165 739
TOTAL	1 817 777	1 165 739

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/09/2024, la société SAS NHG CONSEILS est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS ORIAL DEVELOPPEMENT.

 **Autres informations****Effectif**

Effectif moyen du personnel : 7,96 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	2	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	6	
Ouvriers		
Total	8	